

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS677

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« permettant d'avoir accès à »

les mots :

« qui met à la disposition du public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, par cohérence avec la rédaction de l'article 1er.